



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police de proximité

Question orale n° 240

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sécurité à Montpellier, et plus particulièrement dans le quartier de la Paillade. En effet, depuis quelques années, les effectifs de la police de proximité n'ont pas augmenté alors que le précédent gouvernement en avait fait un symbole de sa lutte contre l'insécurité. La police ne peut plus à l'heure actuelle, assurer le service public de façon optimale. En 2001, par rapport à l'an 2000, la délinquance générale a augmenté et celle de la voirie publique a fortement progressé. Alors que la France a connu une baisse de l'insécurité, la ville de Montpellier est dans l'oeil du cyclone depuis trois mois ; en février la délinquance publique a augmenté de 9,8 %. Une analyse plus affinée montre que les points faibles ne changent pas : les agressions (+ 12 % en février), les cambriolages (+ 12 %) et les vols de voitures (+ 8,6 %) constituent toujours le tryptique de la délinquance. Sachant que la sécurité est une priorité du Gouvernement, il souhaite connaître le détail des mesures qu'il a déjà mises en place pour mettre un terme à cette situation.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ À MONTPELLIER

M. le président. La parole est à M. Jacques Domergue, pour exposer sa question n° 240, relative à la lutte contre l'insécurité à Montpellier.

M. Jacques Domergue. Ma question a trait aux problèmes de sécurité dans les quartiers nord de Montpellier, et plus particulièrement dans le secteur de la Paillade. Depuis quelques années, les effectifs de la police de proximité n'y ont pas augmenté alors que le précédent gouvernement en avait fait un symbole de sa politique de lutte contre l'insécurité. Aujourd'hui, la police n'a plus les moyens d'assurer la sécurité de nos concitoyens et les événements récents montrent à quel point les dérives se multiplient.

En 2001, par rapport à 2000, la délinquance générale a augmenté et la délinquance sur la voie publique a fortement progressé. Alors que la France a connu une baisse de l'insécurité, la ville de Montpellier reste dans l'oeil du cyclone depuis plusieurs mois ; en février, la délinquance publique a augmenté de 9,8 %. Une analyse plus fine montre que les points faibles ne changent pas : les agressions, en progression de 12 % en février, les cambriolages, plus 12 % et les vols de voitures, plus 8,6 % constituent toujours le triptyque de la délinquance.

Ma question est simple. Les effectifs de la police nationale à Montpellier sont de 560 personnes environ. Aucune volonté ne semble se manifester de renforcer la police municipale pour travailler en collaboration avec la police nationale. Or nous avons besoin d'effectifs supplémentaires, de mesures nouvelles. Monsieur le ministre, quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour mettre fin à

cette insécurité galopante ?

M. le président. La parole est à **M. le ministre délégué aux libertés locales.**

M. Patrick Devedjian, *ministre délégué aux libertés locales.* Monsieur le député, cette circonscription de Montpellier est, c'est vrai, un secteur difficile. Nous y avons toutefois, je le dis sans pousser de cocorico, enregistré une toute petite amélioration, puisque le nombre de faits constatés a régressé de 0,59 %. C'est, je le reconnais, peu de chose par rapport à l'année précédente.

Remarquons toutefois que durant la même période, l'activité déployée par les services de police a permis d'accroître de 9,42 % le nombre des faits élucidés. C'est là un élément autrement plus « porteur », et l'on ne peut que s'en féliciter.

Cette tendance a malheureusement connu un léger revers, et cela non plus n'est guère satisfaisant, au cours des deux premiers mois de l'année 2003, puisque cinquante-sept faits supplémentaires ont été relevés par comparaison de la même période 2002. Les services de sécurité publique ont immédiatement réagi, en intensifiant notamment les patrouilles anticriminalité dans les secteurs les plus criminogènes. De surcroît, les investigations et recherches judiciaires ont abouti à l'interpellation de nombreux auteurs de délits et permis d'améliorer de près de 4 % le taux d'élucidation durant la même période. Cet effort sera poursuivi afin d'obtenir un recul significatif et durable de la délinquance, notamment dans le quartier de la Paillade.

En ce qui concerne les effectifs, le renforcement engagé au profit de la circonscription de sécurité publique, qui a permis de porter son potentiel à 572 fonctionnaires contre 547 au 1er janvier 1999, sera poursuivi. C'est là, reconnaissez-le, une amélioration sensible. Cet effort sera poursuivi ; d'ores et déjà, l'arrivée de trois gradés et gardiens supplémentaires, est programmée pour le 1er avril, autrement dit dans les tout prochains jours. Le bureau de police installé à La Paillade-Mosson dispose par sa part de 52 fonctionnaires qui bénéficient du concours permanent des unités du commissariat central, et plus particulièrement de la brigade anti-criminalité et de la brigade anti-cambriolage, de création toute récente, auxquelles s'ajoute un équipage de six fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité.

Ainsi que vous pouvez le constater, monsieur le député, le Gouvernement prend très au sérieux la situation de ce secteur ; et il compte renforcer ses moyens et ne se départit pas de sa vigilance.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 240

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2096

Réponse publiée le : 26 mars 2003, page 2351

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 mars 2003